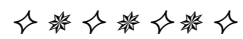


PROCÈS VERBAL DU COLLOQUE
« LA CASA ET L'EAU, SON TERRITOIRE, ADAPTATION
ET INNOVATION »
DU 9 DÉCEMBRE 2023

Ordre du Jour

1. Ouverture du colloque
2. Introduction : Projection de la physionomie du littoral
3. Table ronde 1 : « La stratégie d'adaptation du territoire et la protection des milieux »
4. Table ronde 2 : « La sécurisation des besoins en eau potable et des besoins économiques »
5. Clôture



OUVERTURE DU COLLOQUE

Monsieur Denis CARREAUX. – Bonjour et bienvenue à cette matinée organisée par le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Le Conseil de Développement fête cette année ses 20 ans. Notre matinée sera consacrée à la ressource en eau et la manière dont elle est appréhendée, dont elle est gérée aujourd'hui et dont elle le sera demain. Sans attendre, je passe la parole au Président du Conseil de Développement, Bernard TOMASINI.

Monsieur Bernard TOMASINI. – Bonjour à tous, Monsieur le Président, Maire d'Antibes, je tiens à vous remercier tout d'abord d'honorer de votre présence cette manifestation qui a lieu dans ce lieu prestigieux de l'Eilenroc. Il est d'autant plus prestigieux qu'il nous permet de fêter de manière particulièrement remarquable nos 20 ans, comme vient de le rappeler Denis. Je voudrais en profiter, puisque je parle de lui, pour le remercier chaleureusement d'animer cette session.

Je voudrais aussi remercier les maires qui sont présents ainsi que tous les élus des villes et villages de la CASA qui sont représentés, voire au-delà de la CASA. Je voudrais excuser parmi eux Richard THIERRY, notre élu délégué et maire de Courmes. Il est malheureusement coincé chez lui, avec le Covid. Comme il ne voulait pas vous le transmettre, il est resté chez lui. Je voudrais remercier tous les intervenants au chef desquels les services de l'État, représenté aussi par le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, remercier la Chambre d'Agriculture qui est présente ainsi que la CCI. Et bien évidemment, tous les fonctionnaires de la CASA qui nous font le plaisir d'être là, puisque nous travaillons au quotidien avec eux. Les membres du CDD et le Conseil de Développement sont vraiment très heureux de vous recevoir aujourd'hui pour leur sixième colloque. Oui, sixième colloque. Le temps passe gravement.

Juste un mot pour rappeler à la fois le rôle du Conseil de Développement tel que l'a voulu Jean LEONETTI en 2003 et quels sont les objectifs de ce colloque. Les Conseils de Développement, dans toute la France, sont tout simplement la manifestation de la démocratie que l'on appellerait « contributive » face à la démocratie « élective » qui, elle, est représentée par les élus, c'est-à-dire par les décisionnaires, ce sont eux qui décident. Nous, nous ne faisons simplement que proposer, réfléchir et poser les points de vue sur les politiques publiques, que les élus ont la responsabilité, vis-à-vis des citoyens, de mettre en œuvre. Les Conseils de Développement, que ce soit le CDD de la CASA, que ce soit le Conseil de Développement d'Antibes, dont je salue le Président, sont composés des acteurs locaux qui représentent la société civile et les citoyens. À travers les groupes de réflexion, nous sommes amenés à mobiliser cette société civile, à recueillir les idées, à formuler des préconisations que nous soumettons aux élus. À charge pour eux d'en tenir compte ou de ne pas en tenir compte, bien entendu, en fonction des contraintes qui sont les leurs.

Je voulais simplement faire remarquer une petite chose, c'est que le temps des citoyens ou le temps des Conseils de Développement n'est pas du tout le même que le temps des élus. Nous sommes toujours à la recherche de vitesse pour réaliser les choses

rapidement, pour faire les choses, les faire avancer, mener des actions. Mais les élus, eux, ont d'autres contraintes. La première d'entre elles est la contrainte budgétaire, ce qui les oblige à faire des choix dans les investissements. Il faut bien garder cela en tête. Nous travaillons donc sur les politiques publiques, communautaires, structurantes en lien avec l'engagement du territoire dans la transition écologique.

Pourquoi avons-nous décidé de faire un colloque sur l'eau ? Tout simplement parce qu'on l'a tous vécu, les sécheresses record de 2022 et 2023 posent une problématique primordiale sur l'usage de l'eau sur notre territoire. Et puis aussi parce qu'il y a eu, la DDTM vous en parlera tout à l'heure, dans notre département, les Assises départementales de l'eau. La CASA est le premier territoire où la feuille de route des Assises départementales va être présentée. Voilà donc ce que je voulais vous dire sur le processus qui nous a permis de décider de faire un colloque sur l'eau.

Quelles sont les attentes de ce colloque ? Quelles sont les attentes des citoyens et quelles sont les attentes de la société civile ? D'abord, comment poursuivre l'engagement du territoire pour améliorer la gestion de la ressource en eau face au réchauffement climatique et dans le respect des milieux naturels ? C'est une grande question dans laquelle, déjà, il faut souligner l'engagement de la CASA, les élus comme les techniciens dans ce domaine, puisque la CASA est vraiment à la pointe dans ce domaine. Deuxièmement, comment les citoyens et la société civile peuvent accompagner cette démarche aux côtés des élus et des techniciens ? Voilà les objectifs et les attentes de ce colloque.

Nous allons maintenant passer aux choses sérieuses. Monsieur le Maire va d'abord prendre la parole. Ensuite, nous rentrerons dans le vif du sujet. J'attends vos propositions, vos échanges et discussions. Monsieur Denis CARREAUX jouera son rôle de gardien du temps, mais il s'efforcera de faire en sorte que vous puissiez vous exprimer. Car c'est le but. Je souhaite, ainsi que le bureau du CDD, que vous nous posiez des questions et que vous nous fassiez remonter toutes les problématiques qui sont les vôtres et faire des propositions sur la manière éventuellement de les traiter, vis-à-vis des élus. Merci de votre attention et bon colloque.

Monsieur Jean LEONETTI. – Monsieur le Président, mon cher Bernard, nous sommes déjà dans les choses sérieuses puisque c'est vous qui prenez la parole. Merci à vous tous d'être présent. Je remercie bien sûr Monsieur Denis CARREAUX de venir animer cette matinée. Merci à Monsieur le Directeur Départemental d'être présent sur un sujet qui nous concerne pratiquement au premier chef.

Permettez-moi de saluer bien sûr les nombreux élus des communes de la Communauté d'Agglomération Antibes Sophia Antipolis, plus particulièrement Joseph CERARO qui a la gentille charge de gérer l'eau et l'assainissement sur l'ensemble du territoire, qui a été transférée aux Communautés d'Agglomération et qui était, avant, sous la responsabilité des Communes. Je voudrais saluer aussi Marc MALFATTO qui, lui, gère l'eau au pays, la ressource en eau, ce qui n'est pas simple dans la période actuelle. Merci à vous tous d'être présents et de participer à cette réunion.

Une phrase terrible et vulgaire dit : « La dictature, c'est 'ferme ta gueule' et la démocratie, 'c'est cause toujours' ». La vraie démocratie n'est ni l'un ni l'autre. Nous vivons

dans un monde qui change et qui change plus vite qu'avant. Le monde a toujours changé. Une phrase du Général de Gaulle dit « Le monde change ». Bien sûr, le monde change. Mais l'accélération des changements est la caractéristique du XXI^e siècle. Il change plus vite parce que les enjeux sont plus prégnants. Les obstacles et les dangers sont plus rapides et les techniques pour les évaluer sont plus performantes. Comme on est à Sophia Antipolis et qu'il s'agit d'un territoire d'exception, nous avons la chance de cumuler ces défis et d'avoir l'ambition de les relever.

L'eau : qui aurait pu penser ? Depuis *Manon des sources*, on n'avait pas connu ce problème. Y aura-t-il une guerre de l'eau comme l'homme préhistorique a connu la guerre du feu ? En tout cas, nous devons mener une réflexion profonde. Cette réflexion est double : d'abord l'eau déferle et l'eau manque. C'est le paradoxe du XXI^e siècle sur notre territoire, des enjeux climatiques qui font que nous devons à la fois nous protéger des inondations qui surviennent ici sur notre territoire depuis 2015 et en même temps, si j'ose dire et pourquoi pas, nous devons relever un défi qui est celui de la pénurie en eau. J'ai eu, Monsieur le Directeur Départemental, comme beaucoup, la chance de connaître deux alertes en même temps émanant de la préfecture : une alerte sécheresse et une alerte inondation le même jour. Ce qui n'est pas antinomique. On peut effectivement se retrouver sur une terre asséchée avec un risque d'inondation que je dirais aggravé par cette même terre asséchée.

Cet enjeu est donc très important. Pour en revenir à ce que disait Monsieur Bernard TOMASINI et en saluant Jean-Marie qui est le corolaire sur la ville, ici, on écoute et on fait ce que vous nous proposez. Les avis recueillis ne sont pas des avis en l'air. Nous respectons bien sûr un cadre. La ville d'Antibes et la CASA définissent un cadre qui est un cadre d'engagement des élus qui ont été élus par les urnes. Honnêtement, c'est une stratégie qu'il ne faut pas modifier. Car quand on ne fait pas ce que l'on a dit, on perd fortement en crédibilité.

En revanche, la plupart du temps, on se trouve confrontés à des problématiques qui ne sont pas dans un programme électoral. L'eau en est un témoin particulier. Je remercie Jean-Marie parce que deux ans de concertation ont permis de faire en sorte que le projet du centre-ville d'Antibes Marena-Lacan sorte finalement avec des amendements apportés par le Conseil de Développement. Ici, honnêtement (il y a 20 ans, ce n'était pas obligatoire), s'il n'y avait pas eu un Conseil de Développement, la stratégie sophilopolitaine, cette stratégie de la concertation de la convergence de l'académique, de la recherche de l'économique, cette stratégie qui consiste à dire qu'il y a deux grands enjeux, l'enjeu du numérique et de l'intelligence artificielle et l'enjeu de la préservation du territoire, on n'aurait pas pu faire cela.

Ces éléments-là font effectivement que les temps sont différents. Le temps médiatique est très court. Il est quasiment immédiat. La presse écrite se trouve d'ailleurs en compétition avec X, soit l'ancien Tweeter. Et puis, le politique, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Bernard, le politique est toujours là pour dire : « On y va. Allez, avançons ! » Et il y a une structure que David LISNARD dénonce assez régulièrement, qui est la lenteur administrative, juridique, etc. qui fait que, a priori, on te dit non. Quand on dit qu'on veut réutiliser les eaux usées, ce n'est pas possible. Ensuite, on franchit les étapes, petit à petit, et on arrive à une ébauche qui ensuite s'améliore.

Ce combat est donc un combat du temps, du temps long et du temps court. On vient de terminer, avec la démocratie contributive, une autre forme de démocratie, qui est passionnante, c'est la démocratie des quartiers et donc la démocratie de l'immédiat. L'immédiat de l'année. On a, à Antibes, attribué un budget à chaque quartier afin qu'il mette en hiérarchie ce qu'il souhaite que l'on fasse dans chaque quartier. Ce n'est pas simple à mettre en œuvre. Il y a la plateforme numérique associée au présentiel. Il y a quelquefois une convergence de la dispute, dans le sens grec du terme, une bonne dispute, c'est-à-dire du dialogue et de l'affrontement. Un territoire qui se fait sans débat, sans affrontement, est un territoire qui est mort.

Il faut donc contribuer à débattre sur ce sujet essentiel qui est l'eau. Bien sûr, il ne faut jamais se contenter de ce que l'on a. Le cas des villes d'Antibes est mis en avant avec l'utilisation des eaux usées. Dans le monde, cette pratique du reste est assez constante. Par ailleurs, nous avons changé complètement la vision qu'on avait des inondations. Avant 2015, quand vous alliez voir quelqu'un, il vous disait : « je n'ai jamais été inondé. Pourquoi le préfet, pourquoi le SDIS des pompiers l'ont classé en zone bleue ou en zone rouge ? » Et puis, après 2015, quelquefois, des zones qui ne nous semblaient pas inondables ont été dévastées. Cette situation est donc très particulière.

Avant, on nous demandait d'installer des bassins de rétention partout, on nous demandait des murs pour arrêter l'eau. Regardez, la stratégie de la CASA sur la Brague est de démolir et renaturer. C'est-à-dire qu'on vient, dans un dialogue citoyen, accepter que le risque zéro n'existera jamais, et que la renaturation et l'acceptation que la nature domine de temps en temps les aléas par rapport à l'humain est un changement. Regardez les grands courants de pensée des XIXe et XXe siècles. Vous avez le capitalisme et vous avez le communisme. Les deux prétendaient pouvoir dominer la nature. Les deux se fixaient comme objectif de tout maîtriser et d'avoir la maîtrise du temps et la maîtrise du sol. Aujourd'hui, peut-être que, d'une manière plus modeste, nous devons considérer les choses en conciliation. Le monde pyramidal de l'homme qui domine la nature de manière prométhéenne passe à une autre vision, qui est une vision d'adaptabilité de l'humain aux enjeux qui se posent.

Ces enjeux sont contradictoires. De temps en temps, les élus et moi rétorquons aux services de l'État : « Vous nous dites de construire et, ensuite, vous nous dites de déconstruire. « Vous me dites de ne pas imperméabiliser les sols, mais vous me dites de construire avec de plus en plus de béton. Où est la logique ? » Je le dis ici tranquillement, la logique se trouve au milieu, dans cet équilibre, entre cette manière de construire de façon différente et la manière de déconstruire aux endroits stratégiques. C'est plus difficile que d'être manichéen et de dire : « Vous êtes pour la construction ou vous êtes contre la construction ? » Je suis pour construire différemment et je suis pour déconstruire à des endroits ou empêcher de construire à d'autres endroits. C'est cette stratégie, que certains appelleront « en même temps ». Cela ne me choque pas du point de vue de la formulation, à condition que ce « en même temps » ne soit pas la conciliation de deux excès, mais au contraire la recherche de la vertu du juste milieu. À ce moment-là, je suis certain que de ce débat sortiront les éléments sur lesquels les élus s'appuieront pour constituer un projet collectif.

Aussi, merci à vous tous d'être présents. Pardon d'avoir été un peu long. Merci à Monsieur Bernard TOMASINI dont on vient d'apprendre qu'il nous représentera maintenant au niveau régional, au Conseil économique et social. Nous sommes très fiers que cette parole ici présente vienne se détendre sur l'ensemble régional. Merci à vous tous.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci Jean LEONETTI. Nous allons passer la parole à Éric LEFEBVRE, Directeur des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, pour un mot d'introduction.

INTRODUCTION : PROJECTION DE LA PHYSIONOMIE DU LITTORAL

Monsieur Éric LEFEBVRE. – Merci. Monsieur le Ministre, Président de la CASA, Monsieur le Préfet, Président du Conseil de Développement de la CASA, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Élus, Monsieur le Vice-Président de la Chambre d'agriculture, Monsieur le Directeur Général du SMIAGE, Monsieur le Représentant de l'OFB, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être parmi vous ce matin. La DTM, pour rebondir sur ce que vous disiez Monsieur le Ministre, est souvent porteuse d'une politique parfois antagoniste, ces fameuses « injonctions paradoxales » auxquelles vous et nous devons faire face. C'est quelque chose de passionnant, mais pas toujours évident. Il est effectivement important de pouvoir partager avec vous la meilleure manière de les mettre en œuvre.

Je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Sous-Préfet de Grasse qui m'ont tous les deux demandé de les représenter. Ils sont retenus par d'autres obligations. Merci Monsieur le Ministre d'avoir pris, avec le Président du Conseil de Développement, l'initiative de ce colloque. Il s'inscrit pleinement dans la démarche des Assises de l'eau lancées par le Préfet des Alpes-Maritimes et qui se sont tenues le 23 janvier 2023.

Quelques rappels peut-être de la raison de ces Assises de l'eau. Vous le savez, vous l'avez rappelé, le département des Alpes-Maritimes, plus largement le sud de la France et même le grand sud, voire l'ouest de la France, a connu dans l'été 2022 une sécheresse qui était particulièrement marquée avec un déficit pluviométrique de plus de 50 % qui n'avait pas été enregistré depuis 1959. Les plus anciens d'entre nous dont je fais partie, qui ont connu la grande sécheresse de 1976, n'avaient pas connu de tels déficits depuis 1959. Cette situation a eu pour conséquences directes de très faibles débits dans les cours d'eau qui ont impacté directement le bon équilibre des milieux naturels. Il ne faut jamais oublier cette dimension quand on traite des questions de sécheresse : la bonne santé des milieux. Mais également des niveaux anormalement bas des nappes. À titre d'exemple, le lac du Broc, qui est le baromètre de la nappe d'accompagnement du Var, est descendu de sept mètres avec une perte des trois quarts de sa biomasse.

Cet épisode a nécessité une gestion opérationnelle dans l'urgence avec le concours des collectivités et d'autres partenaires. Je pense aux gestionnaires d'eau, à Force 06, à la Chambre d'Agriculture, pour ne citer qu'eux, afin de répondre à des problématiques très concrètes de manque d'eau pour l'agriculture, pour l'élevage, et également des ruptures d'alimentation en eau potable dans certaines communes. Il a aussi conduit, bien

évidemment, à des restrictions d'eau, à des mesures de sobriété appliquées pendant près de neuf mois sur les usages économiques et domestiques.

Cette sécheresse a également été l'occasion de nous rappeler la nécessaire et j'ose dire « la non négociable » solidarité amont-aval, que le Préfet des Alpes-Maritimes, Hugues MOUTOUH, a rappelée lors du Salon des maires du département quelques jours seulement après sa prise de fonction, mi-octobre. Cette nécessaire solidarité tient bien entendu aux nombreux échanges d'eau entre les bassins versants, ce qui est le cas par exemple pour le territoire de la CASA, à la fois alimenté en eau par le Riou et aussi par le Var aval et par l'Estéron.

Cette question de fond, de raréfaction de la ressource, nous l'avons de nouveau connue en 2023 avec des déficits pluviométriques du même ordre. L'expérience de 2022 a permis une meilleure préparation en matière de gestion de crise, par une meilleure anticipation, une meilleure sécurisation de l'eau potable et des stockages d'eau de pluie, notamment pour le pastoralisme. Mais la crise a tout de même sévi. L'État a également maintenu ses contrôles, notamment sur les plus gros consommateurs d'eau. C'est près de 300 heures d'agents de la DDTM qui ont été consacrées à ces contrôles en 2022. Je salue à ce sujet l'engagement des agents de la DDTM, sous l'autorité d'Audrey MASSOT, Cheffe du pôle eau, qui interviendra tout à l'heure dans les tables rondes. Je les remercie pour leur travail et leur engagement dans cette politique de contrôle qui n'est pas forcément la plus agréable, à la fois pour nous et pour vous. Elle est cependant nécessaire, car les enjeux sont là et il nous faut absolument mettre en œuvre les mesures qui seront dictées.

Malgré les pluies récentes de l'automne hier encore, cet automne dont Météo France nous annonçait début octobre qu'il serait davantage pluvieux que la normale, nous ferons le bilan à la fin de l'année. Il faut évidemment se réjouir de cette pluviométrie a priori plus importante que la normale, tout en regrettant bien entendu les phénomènes violents tels que ceux que le département a connus il y a quelques semaines encore, avant la tempête Aline. Ce début d'automne pluvieux a permis de ne pas maintenir au-delà du 15 octobre, contrairement à l'année dernière, les mesures de sobriété, de restriction d'eau. Mais il est évidemment encore beaucoup trop tôt pour savoir si les rechargements de nappes, notamment profondes, seront suffisants pour une saison 2024 moins crisogène que les deux dernières.

C'est donc à la suite de cette forte sécheresse 2022 et du constat que des démarches existantes telles que le SMIAGE ou le PGRI ne couvraient pas l'ensemble du département, c'est donc face à cette crise 2022 et à ce constat que s'est imposée la nécessité de concerter avec l'ensemble des parties prenantes sur l'avenir et l'adaptation au changement climatique en termes de ressources en eau et que le préfet a lancé cette démarche des Assises de l'eau.

La séance plénière d'ouverture du 23 janvier 2023 a réuni plus de 250 participants. Ce qui est quand même significatif et témoigne de l'importance du sujet. Puis des ateliers de travail ont été lancés suivant quatre axes majeurs que l'on retrouve d'ailleurs dans les deux tables rondes de ce matin. La première table ronde traitera de la stratégie et de l'adaptation, l'axe 1 de nos Assises, ainsi que de la protection des milieux, l'axe 4. Quant à la deuxième table ronde, elle se penchera sur la sécurisation des besoins en eau potable

et la sécurisation des besoins économiques. La feuille de route qui a été adoptée avec ces Assises s'est voulue très opérationnelle avec un total de 22 fiches action pilotées par les différents partenaires. Un document de synthèse est disponible. Nous pouvons évidemment vous le communiquer si vous le souhaitez.

Dès janvier 2023, des actions ont été mises en œuvre, en particulier sur les sujets prioritaires. Je pense notamment à la définition d'un cadre de gouvernance à une échelle cohérente. Il y a également nécessité d'agir sur les activités grosses consommatrices. Je pense par exemple aux golfs, aux stations de ski, aux ports avec la question du lavage des navires et à la REUT que vous avez évoquée, Monsieur le Ministre, et plus globalement aux solutions alternatives. Alors, certes, cela ne va sans doute pas assez vite, mais j'attire tout de même votre attention sur le fait que le département des Alpes-Maritimes est le premier en France à avoir autorisé la REUT notamment pour le lavage des voiries, avec de l'eau usée traitée. C'est le cas sur le territoire de la CASA. C'est également le cas sur le territoire voisin de la CACPL. D'autres projets sont en cours d'instruction. Encore une fois, c'est long. Les normes sont là. Mais la volonté est présente d'avancer sur ce sujet.

Les autres priorités sont l'amélioration de la connaissance et le partage des données. Pour réfléchir, il faut évidemment, c'est indispensable, savoir de quoi on parle : la préservation des milieux, je le disais, et la ressource en eau domestique. La ressource en eau pour les besoins économiques, c'est important et fondamental, mais le bon état des milieux l'est tout autant. Et puis également une réflexion qui est peut-être encore dans ses prémices, même si on l'a bien travaillée cette année, qui est celle de la relation entre urbanisme et ressource en eau. Vous disiez, Monsieur le Ministre, qu'il y a des injonctions paradoxales entre le fait de construire davantage, notamment des logements parce que le besoin est là, et le fait de désimperméabiliser. Il y a aussi aujourd'hui cette question de construire face à des problèmes de ressources en eau. Nos voisins du Pays de Fayence ont mis en place un processus peut-être un peu brutal, mais en tout cas qui a eu le don d'éclairer l'ensemble des acteurs sur la nécessité de travailler. C'est ce que nous nous attachons à faire et c'est ce que le gouvernement nous a demandé de faire, encore en avant, au stade de la planification, sur ces questions de l'urbanisme et de ressources en eau.

Les Assises de l'eau ont été l'occasion de rappeler le rôle d'accompagnement majeur de l'État auprès des collectivités territoriales et la nécessité de renforcer le dialogue entre les gestionnaires d'eau, je le disais, sur les questions de partage de données, d'amélioration de la connaissance, de retours d'expérience sur les démarches innovantes telles que la REUT, on en a parlé, voire la tarification incitative et saisonnière et les comités Ressources en Eau que nous avons réunis plusieurs fois cette année, pour faire le point sur l'état des nappes et l'état des cours d'eau, et de proposer au Préfet des mesures de sobriété. On parle de restriction, je préfère parler de sobriété. Ce terme est à la fois plus à la mode et il me semble plus adapté à la tendance que nous devons tous adopter. Ces comités Ressources en Eau ont réuni les collectivités, les gestionnaires d'eau et les associations. Ils ont toujours été l'occasion d'échanges très riches pour parvenir à une vision partagée des mesures à mettre en place.

La société civile, cette démocratie contributive telle que vous l'avez appelée Monsieur le Préfet, est représentée notamment par les associations et les groupes d'usagers.

Elle est là pour nous rappeler sans cesse à nous, les décideurs, notre devoir de vigilance quant à la trajectoire de cette sobriété accrue dans les usages que nous devons adopter.

Compte tenu de la tendance de fond, que les experts du GIEC nous ont confirmée, il est nécessaire que la dynamique ainsi créée non seulement se maintienne, mais infuse dans tous les cercles de la société. La démarche en ce sens de la CASA qui s'inscrit dans une déclinaison locale des principes concertés est particulièrement à saluer. Il est absolument indispensable que le grand public se saisisse de cette problématique qui va bien au-delà des seules restrictions d'eau en période estivale et des contrôles que nous menons. Car oui, la préservation de la ressource en eau, c'est aussi, comme on le dit souvent, l'affaire de tous. Il nous faut lutter contre cette tendance bien ancrée chez nous, dès lors qu'il s'agit de faire des efforts consistant à penser d'une part (vous me pardonnerez l'expression compte tenu du sujet) que nos propres efforts ne servent à rien, car ils ne constituent qu'une petite goutte d'eau, mais aussi qu'il y a toujours plus gros que soi pour faire les efforts. C'est vraiment à chacun de s'employer, là où il est, avec ce qu'il fait, à mettre en œuvre ces efforts.

Cette démarche de la CASA rejoint la volonté de l'État d'ouvrir davantage les travaux lancés lors des Assises de l'eau au monde associatif en 2024 et en réunissant à nouveau des ateliers de travail en mars prochain pour faire un premier bilan des actions engagées et celles, nombreuses, qu'il reste à engager. Toutes ces démarches s'inscrivent en déclinaison directe du Plan eau national que le président de la République a présenté le 30 mars dernier au lac de Serre-Ponçon. Les 53 mesures de ce Plan eau national visent à répondre à trois grands enjeux majeurs : la sobriété des usages, avec un objectif de réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2030, ainsi que la qualité et la disponibilité de la ressource en eau. À titre d'exemple, le Plan eau national vise au développement de la REUT à hauteur de 10 % à échéance de 2030. Cela peut sembler un objectif peu important, mais rappelons qu'aujourd'hui, en 2023, elle n'est que de 1 % alors que certains états voisins tels que l'Italie ou l'Espagne atteignent des seuils d'utilisation de la REUT bien plus importants.

Ce plan axe également largement ses mesures sur le levier tarification de l'eau avec la nécessité de rendre systématique la tarification la plus incitative possible. À ce sujet, nous pouvons peut-être nous inspirer de ce qu'a mis en place la métropole de Montpellier avec sa tarification dite « éco-solidaire ». À une échelle moindre, le bassin Rhône Méditerranée-Corse et l'Agence de l'eau se sont également largement saisis de la problématique. Un plan d'adaptation révisé (puisqu'il existe déjà) au changement climatique sera rendu public dans les prochaines semaines.

Au niveau du département des Alpes-Maritimes, ce plan donne à voir les dégradations de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire. L'étude que conduit actuellement le SMIAGE, avec l'appui de Météo France, permet une prospective climatique d'ici la fin du siècle. Les conclusions seront présentées dans quelques semaines aux partenaires publics. Les modèles utilisés sont unanimes quant à la baisse drastique du manteau neigeux, même s'il a bien neigé ces jours-ci et que nos stations vont pouvoir ouvrir, des débits en surface et des niveaux de nappe dans notre climat méditerranéen. Il nous faut donc agir. Ce qui passe par une appropriation collective des enjeux. Notre rencontre d'aujourd'hui, je le disais, s'inscrit parfaitement dans cette nécessité.

Je vous remercie donc une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, de l'avoir souhaitée et de l'avoir organisée. Je vous souhaite à tous une riche matinée de travail. Je vous remercie.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci Monsieur le Directeur et merci à tous les trois. Vous avez parfaitement posé les enjeux des débats qui vont nous animer ce matin. Auparavant, la sécheresse constituait un épisode ponctuel, presque accidentel. On voit que c'est en train de devenir la norme aujourd'hui. Cela nous oblige, jusqu'à chacun d'entre nous, à nous adapter. La prise de conscience de la situation est désormais collective. Dans cette nouvelle donne, les institutions publiques et les collectivités locales sont clairement en première ligne. Elles n'ont pas attendu pour réfléchir au sujet et le traiter. Mais la situation de ces deux dernières années, vous l'avez rappelé, amène à accélérer davantage.

Nous allons passer à ces tables rondes. Évidemment, il sera question lors de ces tables rondes, des Assises de l'eau que vous avez évoquées, Monsieur le Directeur. Les thèmes reprennent d'ailleurs à l'identique ceux qui avaient été évoqués lors des tables rondes.

TABLE RONDE 1 : « LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DES MILIEUX »

Monsieur Denis CARREAUX. – L'objectif de cette matinée, au-delà des constats, c'est aussi de dégager des solutions qui peuvent être mises en œuvre rapidement ou des solutions à plus long terme. Le principe des tables rondes est simple. Ce sont des prises de parole directes et des échanges entre les intervenants. Mais aussi, et surtout, comme en a fait le vœu Bernard TOMASINI, un échange avec la salle. Ce sont des questions qui fuseront et le dialogue qui va s'instaurer qui feront la richesse de ces échanges. Merci à tous les trois. Je vais inviter les participants à la première table ronde à venir nous rejoindre sur scène.

Donc pour cette table ronde, sont avec nous Audrey MASSOT, Cheffe de pôle à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, Cyril MARRO, Directeur Général du SMIAGE, et René BONVALLAT, de l'Office Français de la Biodiversité.

Nous allons démarrer avec vous, Audrey MASSOT. Pouvez-vous nous dire ce qui a été mis en œuvre depuis les Assises de l'eau ? On le rappelle, les Assises de l'eau se sont tenues il y a quasiment un an, le 23 janvier dernier.

Madame Audrey MASSOT. – Merci pour l'invitation à cette table ronde. Comme le disait Monsieur LEFEBVRE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, le Préfet a souhaité tout de suite, à la sortie de la sécheresse de 2022, des Assises de l'eau très opérationnelles avec l'ensemble des parties prenantes. Ce que nous souhaitons pour cette première table ronde, c'était de rentrer dans le concret par les actions qui ont été mises en œuvre vraiment au lendemain de ces Assises de l'eau.

Je vais vous donner tout de suite une illustration de l'action que nous avons menée auprès des gros consommateurs du département des Alpes-Maritimes. On pense tout d'abord à la filière golf par exemple, qui est l'un des plus gros consommateurs de notre département. 18 golfs sur le territoire, avec des pratiques, effectivement, d'une certaine

abondance de l'eau dans les dernières années, donc sans restriction. Aujourd'hui, la crise a frappé, entraînant une nécessaire adaptation. Avec les services de l'État et les partenaires (l'OFB, le SMIAGE et également l'Agence de l'eau qui sont des partenaires privilégiés), nous avons piloté des groupes de travail très fréquents avec les golfs. Nous avons dégagé deux objectifs principaux :

- D'une part, définir une doctrine concertée pour la mise en œuvre d'une restriction d'eau, pour expliquer le sens de ces restrictions d'eau et la manière de les appliquer. C'étaient vraiment des moments d'échanges privilégiés avec les directeurs de golf. Cela leur a permis de s'approprier ces restrictions, de les comprendre et de nous faire part également de leurs difficultés d'exploitation, les difficultés économiques que cela génère. Cela a permis également de garantir leur application à l'été 2023. Ce fut un travail de fonds engagé avec les directeurs de golf.

- D'autre part, un objectif encore plus structurant avec eux pour entamer la transition de cette filière économique vers des usages de sobriété, d'usage rationnel de la ressource en eau, dans une démarche collective d'adaptation au changement climatique. Pour être concrète, cela passe typiquement par de la reconversion flore, où dès aujourd'hui, la moitié des golfs du département se sont engagés à reconverter leur flore sur les deux prochaines années pour faire des économies annuelles de l'ordre de 50 %. Ce qui est une économie très substantielle.

Voilà pour l'exemple de la filière golf, mais on pourrait en citer d'autres, par exemple, la filière des ports. Tous les acteurs du nautisme ont également été réunis par les services de l'État en mai 2023 pour mener ce même type de travail de fonds structurant. Il s'agissait effectivement d'acteurs dont l'usage de l'eau était finalement similaire à celui des golfs, sans restriction, peut-être même sans connaissance, si j'ose dire, avec un manque de comptabilisation des volumes consommés à l'année et des économies potentielles. Nous avons donc mené ce travail de fonds. Cela a déjà permis de les rencontrer, de faire connaissance, d'examiner leurs difficultés et d'adapter les mesures de restriction en été, en fonction des différents types d'acteurs économiques que nous rencontrons. Je pense par exemple aux aires de carénage qui restent des activités industrielles et ont besoin d'un minimum d'eau, notamment pendant la période estivale. Il nous fallait trouver une adaptation entre l'usager qui lave son bateau, où là, l'interdiction est radicale quand on se trouve en crise sécheresse, et puis l'acteur économique qui doit mener son exploitation.

Voilà pour les gros consommateurs. Nous avons mené beaucoup d'autres actions depuis déjà un an maintenant avec les partenaires et les services de l'État, notamment les canaux d'irrigation du moyen et haut pays. Ce sont également des canaux historiques qui font partie du patrimoine du département des Alpes-Maritimes, mais avec un double enjeu : à la fois réaliser des économies d'eau puisque ce sont des canaux qui, en été, dérivent une partie de la ressource en eau. Ces canaux sont en plus fuyards puisqu'on a connu un manque de réhabilitation au cours des décennies précédentes. Et puis un objectif de pérenniser une agriculture de proximité, mais une agriculture raisonnée avec des techniques économes en eau.

Monsieur Denis CARREAUX. – C'est un sujet que nous aborderons lors de la deuxième table ronde. Merci beaucoup. On voit que déjà un certain nombre d'actions

concrètes ont été entreprises. Des actions également avec les acteurs économiques, on en reparlera aussi lors de la deuxième table ronde. Audrey MASSOT, ces assises ont-elles permis aussi de se projeter et de poser les bases d'une stratégie à long terme ?

Madame Audrey MASSOT. – Tout à fait. Comme le disait Monsieur LEFEBVRE, Directeur de la DDTM, effectivement, des démarches existaient. Nous n'avions pas attendu la sécheresse de 2022, quand bien même elle fut un déclencheur pour beaucoup de parties prenantes de nous rejoindre dans cette démarche structurelle pour repenser la gouvernance de la ressource en eau. Leur volonté, comme la nôtre, était d'ailleurs pour l'année 2024 d'ouvrir beaucoup plus ces travaux à la société civile et aux associations, notamment les associations environnementales. Il s'agissait donc de se poser, avec l'ensemble des collectivités territoriales, établir un diagnostic, ce qui a pour beaucoup constitué nos travaux lors de nos ateliers de concertation, faire un diagnostic de ce qui existait, de ce qui manquait encore en termes de stratégie et de démarche et de prioriser surtout, pour mettre en œuvre des actions très concrètes dans les années immédiates. L'objectif était d'obtenir une véritable adaptation du territoire au changement climatique.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup Audrey MASSOT. Cyril MARRO, pouvez-vous, avant toute chose, nous préciser le rôle et le champ d'action du SMIAGE ? Je ne suis pas persuadé que tout le monde le connaisse très précisément.

Monsieur Cyril MARRO. – Bonjour à tous. Le SMIAGE est le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau. Ce syndicat a été créé récemment en 2017 notamment par rapport aux crues qui ont touché le territoire de la CASA en 2015. Son rôle principal au départ était de lutter contre les inondations. Avant cette date, on ne savait pas et les crises se sont cumulées. Nous avons mené un certain nombre de travaux dès 2017. En 2019, ont été touchées très fortement les Alpes-Maritimes, faisant une vingtaine de morts. La tempête Alex en 2020 a été suivie d'une autre petite tempête, Aline, en 2023.

Monsieur Denis CARREAUX. – Vous avez un vrai boulot.

Monsieur Cyril MARRO. – La situation des inondations nous mobilise énormément. L'autre compétence du Syndicat est la ressource en eau. Concernant la ressource en eau, nous n'avons pas la compétence eau potable et assainissement. Nous ne sommes pas distributeurs d'eau. Par contre, nous avons un rôle concernant le suivi de la ressource. Nous avons sur le territoire plus de 160 capteurs qui nous en indiquent le niveau. Nous partageons bien évidemment ces éléments avec l'ensemble des acteurs, que ce soient les collectivités ou les délégataires, pour essayer de mettre en place une politique par rapport à ces deux années de sécheresse qu'on n'avait jamais connues sur le territoire. Les arrêtés pris par le Préfet n'avaient jamais été vécus, nous n'avions jamais atteint un stade de crise.

Monsieur Denis CARREAUX. – Pouvez-vous nous dire un mot justement sur l'état de la ressource aujourd'hui ?

Monsieur Cyril MARRO. – L'état de la ressource aujourd'hui est que, même s'il pleut actuellement et qu'il a bien plu notamment depuis le début de l'automne, considérant les deux années de sécheresse que l'on a connues précédemment, nous n'avons pas

récupéré le niveau de nos nappes. Nous voyons bien qu'elles ont remonté. Le lac du Broc n'est qu'une émergence de la nappe alluviale du Var. Elle est nue. Le niveau de la nappe n'a pas récupéré son niveau initial d'avant la sécheresse. Je pense que la recharge de cet automne est vraiment essentielle. J'espère qu'elle se fera de manière optimale et qu'il pleuvra encore énormément. Nous avons chez nous des hivers plutôt secs. Au printemps, la végétation prend le dessus et elle a grandement besoin d'eau. La recharge automnale est vraiment très importante. Si elle n'a pas lieu, nous risquons de passer un été assez compliqué encore une fois.

Monsieur Denis CARREAUX. – Vous avez évoqué ces deux années de sécheresse exceptionnelle et ces deux étés que nous venons de vivre. Quelles conséquences ont-ils eues de votre côté et quelles adaptations nouvelles ont-ils entraînées ?

Monsieur Cyril MARRO. – Clairement, sur le territoire, Monsieur LEONETTI l'a rappelé, nous avons dû alimenter des communes en volumes à partir de canaux. Cela ne s'était jamais produit. Des sources se sont taries sur certains territoires. De mémoire d'homme, cette situation n'avait jamais été connue. Le moyen pays fut le secteur le plus touché. Le haut pays a, en règle générale, connu des précipitations. Les communes s'en sont donc sorties. Dans le littoral, le réseau est très bien maillé. Des transferts d'eau du Var permettent ainsi d'alimenter la CASA et la Vésubie d'alimenter l'est du territoire, notamment tout le secteur de la Turbie et en partie le périmètre de la Carpre et le Loup qui alimentent également l'ouest du département. Bien évidemment, il ne faut pas oublier le Var qui alimente une partie du territoire des Alpes-Maritimes. Le réseau est plutôt bien maillé sur le littoral, même si nous avons quand même dû faire face à des mesures de restriction et une adaptation à ces changements.

Le territoire le plus touché est le moyen pays. C'est une bande qui part de Castillon dans l'est et se prolonge ensuite vers Puget-Théniers, Tourrettes, Touët-sur-Var, Courmes, pour finir un peu plus à l'ouest encore, vers les plateaux de Coscione. Ce territoire a été très contraint. Nombre de collectivités ont dû alimenter certaines communes directement par camions pour les aider à passer ce cap.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. René BONVALLAT, vous êtes chef de service départemental, adjoint à l'Office Français de la Biodiversité. Pouvez-vous là aussi, nous expliquer le rôle de cet organisme ?

Monsieur René BONVALLAT. – Bonjour à toutes et à tous. L'OFB est un établissement public sous la cotutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. Avec la complicité des services départementaux, nous effectuons quatre blocs de mission : en majorité, des contrôles du ministère de l'Environnement ont lieu à hauteur de 60 %, sur tous les usages de l'eau. Nous avons aussi un réseau de connaissances, car pour bien protéger, il faut d'abord bien connaître. Nous apportons notre appui technique auprès des services de l'État lorsque nous sommes sollicités sur des dépôts de dossier avec des études d'impact. Enfin, nous faisons de la mobilisation citoyenne. Nous intervenons dans des collèges, des lycées, auprès des citoyens, pour porter la bonne parole.

Monsieur Denis CARREAUX. – On le voit sur votre écusson, vous êtes la police de l’environnement. De quelle manière intervient cette police ? Est-ce que cette situation que l’on connaît, cette aggravation de la sécheresse entraîne un travail supplémentaire ?

Monsieur René BONVALLAT. – En ce qui concerne les contrôles, un agent de police ne contrôle pas ce qu’il veut quand il le veut. Nous travaillons sous la double autorité du Préfet pour ce qui est de la police administrative et des procureurs et PJ de Grasse et de Nice pour ce qui touche à la police judiciaire. En 2023, la primauté de contrôle du Préfet et du procureur était l’aspect quantitatif, soit contrôler certains usages et notamment lorsqu’est mis en place un arrêté sécheresse. Nos efforts ont été axés sur ces contrôles. Nous nous sommes mis en ordre de marche, sachant que l’OFB dans le département représente 10 agents. Nous sommes donc très peu nombreux. Nous avons toutefois réalisé un peu plus d’une centaine de contrôles dans le cadre de l’arrêté sécheresse et nous avons aussi contrôlé les débits réservés à l’aval des ouvrages transversaux pour préserver les digues.

Monsieur Denis CARREAUX. – Vous avez évoqué les arrêtés sécheresse et cette situation exceptionnelle. Une centaine de contrôles peuvent paraître assez peu par rapport à l’enjeu. Êtes-vous suffisamment équipés pour mener à bien ces opérations de contrôle et faire en sorte que la surveillance soit à la hauteur de l’importance des arrêtés et de l’importance de l’enjeu tout simplement ?

Monsieur René BONVALLAT. – Je dirais qu’on peut mieux faire. Si on nous dit que demain nous disposons de 50 agents de mission, nous allons évidemment multiplier les contrôles. Toutefois, nous ne sommes pas les seuls à effectuer ces contrôles. La DDTM effectue des contrôles, nous avons aussi les gendarmes et la police. Dans les communes où le maire a pris un arrêté municipal, il y a aussi la police municipale. Le choix qui a été fait, ce fut en tout cas la stratégie choisie par les services de l’État et la police, était de contrôler les contrevenants. Il ne s’agissait pas d’aller voir les particuliers tel le papi qui entretient son petit jardin et l’arrose à l’ancienne. Il s’agissait de se rendre là où la quantité d’eau utilisée était la plus importante. On aurait pu faire mieux, sachant qu’on ne fait pas que ça. Bien que cela constitue une priorité de contrôle, nous avons d’autres missions, notamment la thématique de l’eau qui nous occupe énormément.

Nous pouvons dire que nous avons assez bien ciblé les contrôles, car nous avons réalisé en tout cas deux PV pour non-respect d’arrêté sécheresse qui ne sont pas des particuliers, ce ne sont pas des collectivités, mais des entreprises. C’est important. Un autre volet, le contrôle des débits réservés. Sur les contrôles que nous avons effectués, nous sommes à plus de 50 % de la conformité. Ce sont des délits, et quand vous passez une demi-journée à effectuer des mesures sur le terrain, vous avez environ quinze jours à trois semaines de rédaction, mener des auditions et effectuer des réquisitions documentaires.

Monsieur Denis CARREAUX. – Nous n’allons pas donner d’exemples précis bien évidemment, mais pouvez-vous nous indiquer quels types de situations vous êtes amené à contrôler et à sanctionner ?

Monsieur René BONVALLAT. – Comme exemples précis, je pourrais citer que quand on veut vérifier si les espaces verts sont arrosés alors que c’est interdit, on prend notre voiture et on fait des kilomètres. Ce n’est pas très écolo, mais c’est la solution la plus pratique.

Au final, on passe sur une route où est située une entreprise avec des espaces verts magnifiques. Il est 9h05 du matin, l'herbe est trempée. La route est mouillée. Partout ailleurs, la végétation est jaunie sauf à cet endroit. Le cas est flagrant. On s'arrête, on prend des photos et on convoque le chef d'entreprise. C'est un premier exemple.

Le deuxième exemple est vraiment un contrôle ciblé sur le territoire. On a un prélèvement à l'alimentation d'eau potable sur le réseau électrique. À l'aval de cet ouvrage, nous avons deux délits pour préserver les lieux. Nous mettons alors en place des moyens techniques assez longs à l'aval de cet ouvrage pour savoir si l'eau déversée est respectée. Si elle est respectée, le contrôle est conforme. Si elle ne l'est pas, nous entrons en contact avec la Police Judiciaire et nous ferons une enquête après accord du procureur.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Audrey MASSOT, on a beaucoup parlé ces derniers temps, Jean LEONETTI l'a évoqué, de la REUT, la réutilisation des eaux usées traitées. Où en est-on sur le sujet ? Que peut-on en espérer ? Comment se fait le travail en commun avec les collectivités sur ce sujet ?

Madame Audrey MASSOT. – Sur la réutilisation des eaux usées traitées, comme le disaient tout à l'heure Monsieur le Ministre et Éric LEFEBVRE en introduction, notre département est assez novateur sur la question, puisque nous avons été le premier département en France. Même si ce n'est pas une compétition, c'est tout de même une fierté d'avoir autorisé le lavage des voiries avec de l'eau usée traitée. En sortie de station d'épuration, c'est une eau à laquelle on ajoute un traitement supplémentaire par des UV ou des filtres supplémentaires, ce qui permet d'offrir une nouvelle vie à cette eau, si j'ose dire, avant qu'elle ne soit rejetée à la mer, au large.

Nous avons autorisé cela sur le territoire de la CASA et également sur le territoire de la CACTL. Cette eau sert également à arroser les espaces verts. Il s'agit d'une eau exemptée de restriction en été. Cela permet aux collectivités qui en sont bénéficiaires de pouvoir continuer à arroser sans impacter le milieu naturel.

Ce sont vraiment des solutions alternatives qui ont leur utilité. Même si la REUT n'est qu'une des solutions à considérer, elle ne peut être la seule. Le mot d'ordre restera en effet « la sobriété » sur le territoire méditerranéen. Ce doit être le mot d'ordre avec ensuite toutes les solutions alternatives qui sont développées au mieux sur le territoire. Nous avons donc d'autres projets sur d'autres collectivités. Au lendemain des Assises de l'eau, quasiment toutes les collectivités du département déposaient des projets sur la table. Ce point positif est à souligner. Il s'agit d'une volonté des collectivités territoriales d'aller de l'avant. La Chambre d'Agriculture travaille également sur des usages plus locaux. Des acteurs privés comme l'Hippodrome de la Côte d'Azur sont aussi engagés sur des projets avec l'appui de la Chambre d'Agriculture. On assiste à un développement un peu partout.

Sur le littoral, cette solution a toute son utilité. Les stations d'épuration du littoral sont de grosses stations qui ont de gros débits en sortie et rejettent en mer. Il est donc particulièrement utile de récupérer cette eau. Nous assistons effectivement à du cas par cas sur les situations du moyen pays et du haut pays où nous pratiquons un rejet l'été de ce que nous appelons « un soutien d'étiage au cours d'eau ». Nous avons là un équilibre à préserver

entre le rejet dans le cours d'eau pour soutenir son faible débit en été et avoir en parallèle un usage de ces eaux usées traitées.

Les services de l'État et leurs partenaires sont complètement impliqués auprès des collectivités pour réaliser des projets raisonnés, adaptés au territoire. Encore une fois, la REUT ne constitue qu'une solution. Ce n'est pas la seule à employer.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Cyril MARRO, on voit qu'il y a sur la question de la ressource en eau une multiplicité d'interlocuteurs entre l'État, les collectivités locales et les différents organismes. Comment se passe ce travail en commun et la clé ne serait-elle pas la complémentarité du travail de ces différents acteurs ?

Monsieur Cyril MARRO. – Tout à fait. Tout d'abord, un petit rappel. Une très grosse rationalisation a déjà eu lieu auprès des acteurs de l'eau, notamment dans le cadre de la loi NOTRe, avec un regroupement intercommunal. Aujourd'hui, des structures sont en place. Ce sont des établissements publics de coopération intercommunale qui ont quasiment tous sur le territoire, sauf un, la compétence eau potable et assainissement puisque les petites communes n'ont pas d'obligation. Celle-ci a été reportée au 1^{er} janvier 2026. Donc déjà une très grosse rationalisation.

Un certain nombre de syndicats ont été dissouts dans le cadre de cette rationalisation. On se retrouve donc toujours avec une trentaine d'acteurs sur le sujet de l'eau et assainissement, mais de gros progrès ont été réalisés. Bien évidemment, ces politiques de l'eau ne peuvent être menées qu'en partenariat. Elles concernent l'ensemble des collectivités, du fait notamment, je le disais dans mes propos introductifs, des nombreux transferts d'eau sur le territoire. Aujourd'hui, de l'eau transférée de la Vésubie alimente l'est et le centre du territoire, la Verrerie du Var alimente le centre et l'ouest du département, Le Loup alimente une partie du centre et de l'ouest du département, le barrage Saint-Cassien situé dans le département du Var alimente des collectivités du Var des Alpes-Maritimes.

L'intérêt du SMIAGE dans tout cela, je ne l'ai pas précisé, est de rassembler l'ensemble de ces EPCI donc à la fois des Alpes-Maritimes, du 83 et du 04. En effet, l'organisation syndicale est basée sur une gestion par rapport aux bassins versants. Grâce à cela, nous parvenons à une vision globale qui manquait avant la création du syndicat, avec différents acteurs et de ces différents transferts d'eau en provenance de ces différents territoires pour essayer d'optimiser ces transferts, d'obtenir une rationalisation de cet usage de l'eau. Un des gros sujets sera le travail que nous devons réaliser collectivement sur un grand nombre de réseaux.

Nous utilisons aujourd'hui environ 180 millions de mètres cubes sur le périmètre du département. L'usage de l'eau est de 180 millions de mètres cubes. Même si nous avons des rendements de réseau de l'ordre de 77 %, on se dit que c'est plutôt un bon rendement, mais cela représente tout de même 30 millions de pertes, globalement (je donne des chiffres globaux). Il s'agit là d'un véritable enjeu. J'espère que dans le prochain programme de l'Agence de l'eau, en tout cas ce fut l'objet de l'intervention du président du SMIAGE qui est président du département des Alpes-Maritimes, Monsieur Charles Ange GINÉSY, nous avons prévu dans le futur programme pour le petit cycle de l'eau, c'est-à-dire tout ce qui relève des rendements de réseau, notamment ce qui relève plus des priorités par rapport à l'Agence

de l'eau, c'est un peu la saisie de ces sujets, de financer de manière un peu plus privilégiée l'impact sur les milieux. On pense qu'il y a une véritable politique à mettre en place sur ces rendements de réseau. Le Conseil départemental a également revu complètement son aide aux communes. C'est un gros financeur de l'eau et notamment sur ces politiques de rendement de réseau, ce qui pour moi est un objectif essentiel.

Il faudra ensuite prioriser bien évidemment et surtout essayer de lancer des politiques autant que faire se peut, sur l'économie (même si je n'aime pas beaucoup ce mot), en tout cas d'une meilleure utilisation de l'eau. Je pense que cela deviendra primordial dans les années à venir, tout en gardant un œil sur les milieux, car il y a toujours cette ambivalence: alimentation en eau potable/préservation du milieu. Il s'agit d'un sujet compliqué à mettre en œuvre pour les élus entre ces deux politiques à mener.

Monsieur Denis CARREAUX. – Vous nous dites qu'il faut mieux utiliser l'eau. Audrey MASSOT a employé un mot très important qui est le mot «sobriété». René BONVALLAT, la vraie question, en réalité, ne serait-elle pas notre rapport à l'eau? Nous sommes habitués à utiliser l'eau comme une ressource inépuisable. On ne se posait pas la question. Nous sommes dans une région où les golfs sont nombreux, vous en avez parlé, mais aussi des dizaines de milliers de piscines, des activités très consommatrices en eau. Ne devons-nous pas revoir complètement notre rapport à l'eau?

Monsieur René BONVALLAT. – Je pense que c'est nécessaire. Quels que soient les leviers que nous actionnons, le rendement des réseaux, la diminution de la consommation, l'interconnexion des réseaux, trouver de nouvelles ressources, au final, à un moment donné, nous serons limités. Il nous faut effectivement changer notre rapport à l'eau. L'eau pas chère et l'eau disponible tout le temps, c'est terminé. Quand je suis arrivé dans le département des Alpes-Maritimes, j'ai trouvé exceptionnel, par rapport au département du Var et du Vaucluse, qu'un département méditerranéen soit aussi vert. D'ailleurs on disait que la vallée de la Vesubie et de la Roya, ce sont les châteaux d'eau du 06. Mais plus maintenant.

Au final subsiste une volonté de ne pas changer ses habitudes. Appuyer sur le bouton pour avoir de la lumière, c'est simple. Ouvrir un robinet pour faire couler de l'eau, c'est simple aussi. Nous sommes tellement habitués à la facilité qu'on ne se pose jamais la question de l'impact de nos activités sur la ressource. En ce qui concerne la ressource en eau, effectivement, est-il normal, dans un territoire où on commence à manquer d'eau, d'autoriser la construction de nouvelles piscines? Si la tarification est un moyen de lutter contre le gaspillage, quand vous avez des personnes sur le littoral qui ont les moyens de payer des factures annuelles de plus de 100 000 €, quels moyens pouvons-nous mettre en œuvre pour rendre l'utilisation de l'eau équitable?

Monsieur Denis CARREAUX. – Si l'eau est plus chère, ils paieront plus cher, tout simplement.

Monsieur René BONVALLAT. – Oui, ils paieront plus cher.

Monsieur Denis CARREAUX. – Ils ne consommeront pas nécessairement moins.

Monsieur René BONVALLAT. – Exactement. Il faut donc trouver d'autres leviers. Il faut changer notre rapport à l'eau et puis, surtout, changer le rapport de la vision de l'autre usager. Le golf, c'est lui le responsable, ou alors ce sont les ports, ou encore ce sont les piscines. Mais en réalité, nous sommes tous coresponsables de ce qui arrive. Au lieu de pointer du doigt la personne qui consommerait plus que nous, il faut déjà se poser la question sur ce que nous pouvons faire.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Comment pouvons-nous travailler sur ce point, faire en sorte, Cyril MARRO, d'agir à la source, sans jeu de mots facile, pour qu'on ait conscience de ce que représente l'eau et des conséquences d'un usage excessif ?

Monsieur Cyril MARRO. – Je pense qu'il va falloir de plus en plus prendre en compte l'usage de l'eau dans les documents de planification, quel que soit leur niveau, que ce soit les SCoT les PLU, les différents outils de planification au niveau régional, au niveau du bassin, pour ensuite obtenir une adéquation entre l'urbanisme et l'eau. Tout simplement. C'est vrai que sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fayence, des mesures un peu draconiennes ont été prises. Ils se trouvaient dans une situation d'urgence. Ils ne savaient plus comment faire pour ravitailler les habitants. Ils ont donc pris des mesures en lien avec la préfecture de ne plus autoriser de permis de construire. Ce fut une mesure radicale. Je pense que ce n'est jamais très bon. Il vaut mieux anticiper. Le territoire a toujours besoin de se développer malgré tout. Tout un chacun a besoin de connaître un développement économique, pouvoir se loger, etc. Mais je pense qu'il nous faudra anticiper ce changement.

Ce qui me frappe dans ce changement, c'est qu'il arrive extrêmement plus vite que prévu. Sur les inondations, tous les ans, l'automne arrive, et on espère ne pas vivre d'événements majeurs. Au printemps, après la fonte des neiges, c'est pareil. Nous sommes vraiment sollicités, car c'est nous qui mettons en œuvre une très grosse partie des travaux liés à ce risque. Si vous remontez dans la Vésubie prochainement, c'est un territoire qui a encore connu des pluies qui n'étaient pas très intenses. Les niveaux sont devenus tels que nous avons été très chamboulés sur ce territoire.

Sur la problématique de la ressource, je pense qu'il nous faudra absolument faire le lien très rapidement, puisque cet événement qui s'est produit en 2022 s'est reproduit en 2023. Espérons que cette année, l'automne pluvieux nous permettra de passer l'année 2024. Mais on voit bien qu'on rentre dans un système qui s'amplifie, comme je le disais, de plus en plus fortement. Il nous faudra donc nous adapter de plus en plus rapidement. Et un des meilleurs moyens de s'adapter, c'est d'avoir une politique proactive sur l'aménagement du territoire. Je pense qu'il nous faudra donc intégrer cette problématique dans ce cadre-là.

Pour ce faire, nous établissons actuellement un document de référence sur la ressource en eau qui est en fait un état des lieux de la ressource en identifiant, bien évidemment, les différents prélèvements. Par rapport à cela une projection à court, moyen et long terme est faite, notamment par rapport au PLU, aux SCoT et aux différentes intercommunalités, pour voir ce que donnera aujourd'hui ce qui est écrit dans les différents documents d'urbanisme sur l'état de la ressource à court, moyen et long terme, par rapport au développement du territoire, avec deux composantes principales: d'abord une composante sur le climat. À ce sujet, nous avons établi un partenariat avec Météo France,

des spécialistes de Toulouse pour cette étude. Nous la rendrons publique dans les semaines qui viennent. L'impact du changement climatique sur la ressource et sur les cours d'eau.

Monsieur Denis CARREAUX. – Donc vous n'avez pas encore les conclusions ?

Monsieur Cyril MARRO. – Non, nous ne les avons pas encore. C'est un travail très intéressant. C'est la première fois en France, je pense, qu'il est mené sur un territoire départemental. J'espère que cela nous permettra d'anticiper et de le prendre en compte dans nos documents d'urbanisme.

Un deuxième volet porte sur l'utilisation de l'eau agricole. Nous avons établi un partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Nous avons très peu de données sur l'utilisation de l'eau agricole sur notre territoire. Nous sommes dans un département quelque peu atypique, car la plupart des territoires et les agriculteurs sont alimentés sur les réseaux d'eau potable. Nous avons très peu de réseaux qui alimentent uniquement l'agriculture. Les nouveaux canaux que nous avons dans les moyens et haut pays sont, la plupart du temps, désuets et pas entretenus.

Monsieur Denis CARREAUX. – Cela paraît absurde.

Monsieur Cyril MARRO. – Cela paraît absurde, mais avec la dépréciation du monde agricole, petit à petit, ces canaux n'ont plus été entretenus et alimentent pour la plupart encore parfois les agriculteurs, mais surtout les usages des citoyens au travers de jardins. Nous avons une politique avec l'ensemble des acteurs, notamment les services de l'État, pour reprendre ces canaux, essayer de retrouver de la maîtrise d'ouvrage (ce qui manque, c'est que quelqu'un s'occupe de ces canaux), appliquer une politique d'investissement afin que ces canaux puissent profiter à tous, mais d'une manière un peu plus contrôlée que ce qu'il se passe aujourd'hui et un peu plus efficiente. Une grosse politique donc sur les canaux, qui nous occupe aujourd'hui.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Audrey MASSOT, cette sobriété que vous avez évoquée, comment peut-elle être suscitée et encouragée ?

Madame Audrey MASSOT. – Nous avons fait preuve de beaucoup de pédagogie, la première année, à l'été 2022. Nous avons commencé par ce que nous avons appelé des « contrôles pédagogiques ». Avec les services de l'OFB, nous n'avons pas appliqué tout de suite des sanctions. Nous avons développé ce que nous avons appelé « des comités de Ressource en Eau », rassemblant l'ensemble des parties prenantes du territoire, avec l'idée que cela infuse ensuite auprès de la société civile, au plus près des citoyens.

C'est aussi ce sur quoi nous allons travailler, nous, en campus en 2024. Nous allons vraiment travailler avec le monde associatif et en faire de vrais relais sur le territoire afin que cette pédagogie, ce mot d'ordre « sobriété », devienne la règle. Comme le constatait effectivement l'OFB, il faut changer nos comportements, il faut changer nos habitudes. Nous pouvons en effet passer par la sensibilisation et ensuite, malheureusement, par la restriction et le contrôle lorsque cela devient nécessaire, sur ceux qui ne respecteraient pas la règle.

Nous avons maintenant deux années d'expérience sur ces sujets de gestion de crise avec une tendance de fond qui se confirme et un changement climatique, comme le disait Cyril MARRO, qui arrive beaucoup plus vite. Nous sommes maintenant pleinement dedans. Cette sobriété passera donc par toutes les solutions que nous évoquons, mais aussi beaucoup par l'effet de masse. Plus nombreux seront les citoyens qui changeront leur comportement et comprendront le rôle de ces restrictions d'eau et de ces dynamiques de fond que nous essayons d'enclencher avec les gros usagers de la ressource, et plus on aura une utilisation raisonnée de cette ressource et nous ferons des économies pour le futur. C'est l'enjeu. Nous avons aujourd'hui des zones de sauvegarde de la ressource en eau. Il s'agit de nappes préservées au mieux pour les générations futures. C'est ce qu'on essaie de réaliser au maximum, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, pour faire en sorte que les générations à venir aient des ressources suffisantes pour vivre normalement. On sait que ce sera très compliqué non seulement au niveau de la région sud, mais aussi au niveau national. Le monde entier est touché par cette problématique. Il faut donc agir au plus vite.

Monsieur Denis CARREAUX. – Sur la question de l'urbanisme, on a évoqué à plusieurs reprises cet exemple qui a beaucoup marqué les esprits dans le canton de Fayence. Faut-il se dire que nous serons obligés d'en arriver là et, d'une certaine manière, de faire une croix sur l'augmentation de la population dans une région qu'on sait très dynamique, avec beaucoup d'emplois ? C'est particulièrement le cas ici, avec Sophia.

Madame Audrey MASSOT. – Sur l'urbanisme, comme le soulignait encore une fois Cyril MARRO du SMIAGE, les services de l'État mènent une action d'ampleur au niveau des Alpes-Maritimes. Mais une réflexion au niveau national est aussi portée par le ministère puisqu'elle concerne tous les départements de France. Réfléchir en premier lieu à une urbanisation raisonnée avec toutes les injonctions, par ailleurs la construction notamment d'habitats sociaux, etc. On connaît aussi ces politiques publiques très importantes à mettre en œuvre.

Avoir également une réflexion très en anticipation dès lors que l'on réalise le diagnostic d'un document d'urbanisme, de savoir quelle est la disponibilité de la ressource sur un territoire. Objectiver réellement le manque d'eau ou sa disponibilité est déjà une première étape à ne pas manquer. Jusqu'à présent, la question se posait très peu. Nous avons tendance à penser que nous aurions toujours de l'eau et que nous pouvions urbaniser pour accueillir ces populations. Aujourd'hui, le mot d'ordre est de réaliser un diagnostic, de se servir du document de référence grâce à l'actuel travail du SMIAGE. Cela nous donnera des informations objectivées, des connaissances. C'est vraiment un gros travail qui est mené au travers des Assises de l'eau. Il faudra ensuite essayer de traduire cette connaissance par de réels objectifs. S'il le faut, ces derniers seront effectivement la rationalisation d'une urbanisation qu'on ne peut plus développer à outrance. Elle s'accompagnera de choix en urbanisme qui seront adaptés à certains territoires comme le nôtre.

Je pense par exemple aux territoires de haute montagne avec les stations de ski. J'en ai peu parlé, mais cela représente aussi une activité consommatrice d'eau. En effet, le manteau neigeux naturel est appelé à baisser drastiquement d'ici la fin du siècle. Nous aurons facilement tendance à avoir recours à la neige de culture. Or, on s'aperçoit que cette solution n'est pas pérenne. Elle permet seulement une transition vers d'autres activités.

Nous menons actuellement auprès des stations de ski un vrai travail technique pour les aider à amorcer cette transition. Certaines l'ont déjà fait. D'autres y parviendront petit à petit, de toute façon de manière contrainte par le climat. Il leur faudra avoir un usage très raisonné de la ressource en eau, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et diversifier leurs activités pour maintenir toute l'année une activité dans ces territoires, pouvoir accueillir du public en hiver et en été. Mais il faut avoir un usage sobre de la ressource en eau.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Avant de passer à la séance de questions/réponses avec la salle, je voudrais poser une même question pour tous les trois, une question double. Pouvez-vous nous donner un indice fort d'inquiétude et une raison d'être optimistes ? Cyril, vous démarrez ? Cela permettra aux autres de réfléchir.

Monsieur Cyril MARRO. – Ce qui me marque, c'est la répétition des événements. Il s'agit d'une répétitivité à laquelle nous n'étions pas habitués. En tous les cas, comme je vous le disais, sur les inondations en 2015, 2017, 2019, 2020 et 2023. Il faut se préparer à un phénomène extrême une année sur trois, voire une année sur deux. Et concernant la ressource en eau, deux années consécutives de sécheresse qu'on n'avait jamais connues en tout cas sur le territoire puisqu'auparavant, aucun arrêté n'avait été pris.

Ce qui me rassure, c'est ce travail collaboratif que nous mettons en place. Malgré tout, malgré nos différences, nos territoires différents puisque notre département est très atypique, nous allons de la mer à la montagne sur un linéaire très court, avec des contraintes très diverses suivant les territoires, on arrive à se réunir et à travailler ensemble. En tout cas, aussi bien au travers des Assises qu'au niveau du Conseil départemental, un observatoire de l'eau a également été mis en place. Il est complémentaire des Assises. Nous travaillons ensemble. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes acteurs qui participent aux différents groupes de travail. En tout cas, je suis confiant parce que l'homme a toujours su s'adapter, quelles que soient les époques qu'on a pu traverser. Je pense qu'on saura s'adapter. En tout cas, je l'espère. Mais il faudra s'adapter très rapidement. Pour moi, c'est un peu cela l'écueil, c'est qu'il faudra s'adapter très rapidement. Je ne suis pas devin. On subit un phénomène tel que j'ai pu le décrire. Est-ce qu'il va se poursuivre ? Je ne sais pas. Mais s'il se poursuit, il faudra vraiment qu'on s'adapte très rapidement.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. René BONVALLAT, votre motif principal d'inquiétude et la raison d'espérer ?

Monsieur René BONVALLAT. – Le motif principal, c'est que j'ai le sentiment, pour avoir rencontré beaucoup de citoyens maralpins, qu'au fond, ils n'ont pas pris la mesure des véritables enjeux. Ce qu'il faut donc, c'est convaincre. Là où j'ai de l'espoir, c'est qu'à sonder le département depuis un petit moment, j'ai la nette impression que les collectivités globalement ont pris conscience par contre des enjeux environnementaux. Ils s'organisent pour la ressource en eau et la protection de la biodiversité. Il y a une réalité, c'est qu'il n'y a pas de politique publique réussie sans investissement des intercommunalités. C'est la réalité aujourd'hui. Il faut en avoir conscience sur toutes les thématiques. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne la biodiversité.

J'ai donc bon espoir. La CASA, on l'a vu cet été, en est un exemple. J'ai espoir qu'au final, les politiques fassent entrer leurs concitoyens vers cet objectif, même si cela peut paraître un peu compliqué quand il y a des échéances électorales.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Audrey MASSO.

Madame Audrey MASSOT. – Mon motif d'inquiétude, je pense qu'on en a largement parlé, mais j'ai envie de dire un mot pour les milieux naturels. En été, en période très marquée de sécheresse, depuis deux années, quand on parcourt le territoire avec les services de l'OFB et la Fédération de pêche aussi dont on a peu parlé, mais qui est un des partenaires techniques et de terrain, on se rend compte de l'urgence de la situation. Des cours d'eau sont asséchés, parce que plus en amont ont lieu des usages anthropiques qui dévient la ressource en eau pour des usages qui sont très souvent non prioritaires. Pour les services techniques que nous sommes et plus largement pour les services de l'État, il s'agit d'une priorité d'action de ne plus voir ces situations-là se répéter, encore une fois, pour préserver la ressource pour les générations futures et permettre de conserver ces milieux naturels et cette ressource en eau qui sont un patrimoine commun de la nation. L'eau, encore une fois, est un bien commun de la nation. Il faut pouvoir continuer à en bénéficier. C'est un gros motif d'inquiétude effectivement.

Le motif d'espoir, pour rejoindre ce que disait René, il y a encore en effet de l'espoir, comme le disait Cyril. Moi, j'ai envie de parler de la jeunesse. J'ai l'impression quand même que justement, de plus en plus, même si c'est peut-être un effet générationnel, les jeunes se saisissent beaucoup plus qu'avant de ces questions climatiques. Je pense qu'ils constitueront un relai très important dans les prochaines années. Il faut les mobiliser encore plus pour obtenir des actions très rapides, puisque nous disposons de peu de temps pour nous adapter.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Je propose qu'on passe aux questions de la salle. Nous avons un micro. Beaucoup de mains se lèvent. C'est bon signe.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE. – Bonjour. Emmanuel DELMOTTE, membre de la commune de Châteauneuf, premier vice-président du Syndicat des Eaux du Foulon. J'ai en l'occurrence trois questions majeures : d'abord le changement de flore sur les golfs. Nous sommes en plein dedans à l'heure actuelle. Il faut savoir que le changement de flore sur un golf va nécessiter de replanter un nouveau gazon et donc de l'arroser pendant la période de reprise. Sur mon territoire, actuellement, ce travail est en cours. Sont autorisés trois à quatre hectares de replantation par an. Il nous faudra donc quinze ans sur notre territoire pour qu'on change de golf ? C'est ma première question.

La deuxième question est technique. Monsieur le Directeur de la DDTM, vous avez parlé tout à l'heure de la solidarité amont/aval et de la régulation des prix. Actuellement, sur le syndicat des Eaux du Foulon dont vous excuserez le président Jérôme VIAUD qui n'a pu être présent, nous rencontrons une difficulté. Nous achetons de l'eau l'été à l'autre syndicat. Les prix sont en train d'exploser. Nous sommes donc entre deux collectivités qui dépendent de la même ressource qui est le Loup. Une fois on achète l'eau 35 centimes, une fois 95 centimes. C'est l'utilisateur qui va le payer. Je pense qu'il faut mettre en place une régulation, une régulation importante.

Le troisième point sur lequel je voulais intervenir, je suis le plus mauvais élève de la CASA, car chez moi, cinq personnes privées consomment l'intégralité de l'eau de tous les agriculteurs du département. Nous avons diffusé l'année dernière cette information puisque le président de la CASA avait souhaité qu'on intervienne rapidement. On a pu noter cette année une réduction de 20 % chez ces personnes en matière d'économies d'eau grâce à un travail réalisé sur les fuites des réseaux, l'arrosage automatique et d'autres systèmes. Néanmoins, le résultat d'économie de 20 % d'eau, c'est que le délégataire de l'eau nous dit que le contrat est déficitaire. Il risque de le rendre à cause d'une variation de plus de 5 % du contrat. Vous voyez qu'il reste du travail à faire sur les économies d'eau, car tout le monde n'est pas intéressé par ces économies, notamment quand on passe des marchés avec des volumes d'eau. Merci pour cette écoute.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Qui veut répondre ? Il y a trois questions en une. Les golfs, Audrey MASSO.

Madame Audrey MASSOT. – Sur les golfs, effectivement, comme vous le disiez Monsieur le Maire, le changement de graminée demande un arrosage plus important au moment de la plantation. C'est une question sur laquelle nous réfléchissons actuellement avec l'ensemble des directeurs de golf du département. Pour les années 2024 et 2025, nous essayons d'établir un échéancier. L'idée est d'anticiper au maximum la plantation de ces nouvelles graminées. Il ne s'agit pas non plus de les planter en pleine crise de sécheresse, au moment où la ressource en eau est au plus mal. Par contre, au printemps ou en fin de saison estivale, ce sont des choses qui sont complètement envisageables.

Quant au quota de quatre hectares par année, il n'émane pas des services de l'État. Pour l'instant, nous n'avons pas du tout acté d'échéancier ni de superficies qui seront reconverties en 2024. Plus nous pourrons aller vite, plus nous ferons des économies sur le long terme. On sait que l'arrosage sera plus important au démarrage, mais ensuite par contre, nous ferons de vraies économies d'eau et c'est ce que nous recherchons. Nous accompagnerons, bien sûr, l'ensemble des golfs le plus rapidement dans cette transition.

Monsieur Denis CARREAUX. – Nous allons rester peut-être avec vous pour la deuxième question qui concerne la ressource amont/aval.

Madame Audrey MASSOT. – La solidarité amont/aval, comme le disait Monsieur LEFEBVRE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, est une mesure très importante surtout dans notre département, au vu du relief et de la topographie de notre territoire. Concernant les achats d'eau entre collectivités, il s'agit d'une problématique que l'on connaît bien. C'est à la fois une manière dont les réseaux se sont construits et sont maillés historiquement sur notre territoire. Cela a permis, lorsque la ressource était abondante, « d'échanger facilement » de l'eau entre collectivités. Aujourd'hui, alors que nous sommes dans une période de raréfaction de la ressource, on se rend compte que c'est beaucoup plus compliqué et que les négociations entre collectivités se font plus difficilement.

Sur votre cas spécifique qu'on connaît bien sur la ressource en eau du Loup, c'est un bassin qui est de plus déficitaire. Cela signifie que chaque été, la ressource en eau ne

donne pas assez pour l'ensemble des usages qu'on aimerait qu'elle desserve. C'est un bassin qui souffre en période estivale et des milieux naturels sont impactés. Nous avons donc une vraie démarche et un plan de gestion de la ressource en eau qui est très localisée au bassin versant du Loup.

Quand bien même, cela ne résout pas actuellement la problématique des achats d'eau et des contrats entre collectivités avec des prix de vente de l'eau qui peuvent mettre une collectivité ou une autre en difficulté, nous menons bien évidemment ces réflexions sur la tarification de manière globale, à l'échelle du département. Certaines collectivités comme la vôtre cherchent d'autres ressources, des ressources alternatives, des ressources pour devenir plus autonomes dans la manière de gérer la ressource en eau l'été avec, encore une fois, le mot d'ordre qui est « économie d'eau ». C'est d'abord l'économie et ensuite la recherche de nouvelles ressources. En effet, les nouvelles ressources se font rares, nous en trouverons de moins en moins. Nous menons une réflexion globale, politique aussi. Mais nous avons bien en tête le sujet de la tarification qui est essentiel.

Monsieur Denis CARREAUX. – Sur la troisième question, les gros consommateurs et ce cas très spécifique, c'est peut-être vous qui pouvez répondre aussi ?

Madame Audrey MASSOT. – Concernant les gros consommateurs, encore une fois, chaque gestionnaire d'eau sera compétent sur son territoire. Donc la CASA pour ce territoire, mais c'est une problématique que nous rencontrons aussi sur tous les autres de mener une action ciblée sur les gros consommateurs d'eau. On entend par là les gros consommateurs domestiques ou industriels, économiques. Cela suppose pour le gestionnaire d'eau d'avoir la connaissance de ces gros consommateurs d'eau. C'est ce qui, auparavant, manquait beaucoup dans ce département d'avoir la finesse de l'attribution de qui consomme quoi, de savoir vraiment au plus près du compteur qui sera ciblé en été pour prévenir lorsque la consommation dépasse largement ce qui est entendable, y compris moralement. Les gestionnaires des collectivités vont tenter de mener une gestion ciblée sur ces consommateurs d'eau. Ce travail est difficile à mener, car certaines collectivités sont en délégation de service public, d'autres sont en régie. Les relations sont plus ou moins bonnes avec les délégataires, plus ou moins faciles dans la transmission de données. C'est tout un travail qui s'est fortement accentué au moment des Assises de l'eau. Il est aussi question d'obtenir davantage de télérelève ou de radiorelève et donc de pouvoir comptabiliser au plus près les grosses consommations d'eau.

Ensuite, quelles actions sur ces consommateurs ? Ce sont encore effectivement des actions politiques ou techniques. Dans le Pays de Fayence dont on parlait tout à l'heure, au moment de la crise, le choix a été fait de « pastiller » (mettre en place des « pastis »). Il s'agit de réducteurs de pression tout simplement.

Monsieur Denis CARREAUX. – Carrément.

Madame Audrey MASSOT. – Oui, ils permettent de limiter le débit qui entre chez l'utilisateur. Cela constitue des solutions un peu drastiques, mais qui ont livré toute leur efficacité au moment de la crise et qui ont ensuite permis un vrai travail de sensibilisation et d'acculturation. Nous échangeons avec le Pays de Fayence qui nous a expliqué que même

après le retrait des « pastis », finalement, les consommations étaient restées très raisonnables.

Monsieur Denis CARREAUX. – Parce que cela entraîne une prise de conscience.

Madame Audrey MASSOT. – Exactement. Ce sont des initiatives à dupliquer lorsqu'il n'y a plus d'autres choix.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. D'autres questions ?
Simplement, je vais vous demander de poser une question à chaque fois de manière à ce que chacun puisse s'exprimer.

Un membre du public. – Bonjour. Je suis élue à la ville d'Antibes. J'avais une question sur vos avis de retours d'expérience sur des expérimentations qui sont en cours dans d'autres régions. Notamment, la mise en place de circuits d'utilisation des eaux grises, donc toutes les eaux de récupération de début de douche par exemple, pour les particuliers. Ou encore, on peut se poser la question, vous avez parlé tout à l'heure de REUT pour tout ce qui concerne l'entretien des voiries, mais on peut peut-être simplement se poser la question sur le caractère indispensable de laver les rues avec de l'eau aujourd'hui. Notamment, la métropole de Nantes a mené cette expérimentation depuis 2022 d'un nettoyage sans eau, qui est a priori positif. La troisième optique, c'est que pensez-vous des projets qui sont en réflexion sur des usines de désalinisation et quel est l'impact de cette désalinisation sur l'environnement ?

Monsieur Denis CARREAUX. – Qui souhaite répondre ? Cyril MARRO.

Monsieur Cyril MARRO. – Je pense bien évidemment qu'il faudra démultiplier toutes les possibilités de récupération et réutilisation des eaux usées. Je pense qu'il faut développer cela d'une manière systématique sur l'ensemble du territoire et parfois à l'échelle même d'une habitation ou des habitats collectifs pour les usages domestiques par rapport à l'utilisation d'eaux grises. C'est vrai que nous ne sommes pas du tout habitués et ce n'est pas dans notre culture d'agir ainsi. Si vous allez aujourd'hui dans les pays du Moyen-Orient, les personnes le font, c'est prévu dans les périodes difficiles, ouvertement. Il faudra peut-être s'habituer par rapport à cela en fonction du changement climatique que l'on subit.

Sur l'aspect de la désalinisation, j'ai un avis peut-être un peu personnel, mais je vais le livrer. Je pense que c'est la dernière solution à mettre en œuvre sur le territoire. C'est une solution extrême. Si demain nous n'avons plus d'eau, il faudra peut-être en passer par là, mais je pense qu'avant, il faut mettre en œuvre d'autres politiques publiques, car elle aura forcément un très fort impact sur le milieu. Il faut savoir que si tout le monde commence à pratiquer la désalinisation, se posera la problématique du traitement des rejets avec des charges en chlorure qui seront extrêmement élevées. Il faudra alors trouver des solutions par rapport à ces déchets, les stocker, peut-être les réemployer, mais en tout cas, ce sera un vrai sujet.

Monsieur Denis CARREAUX. – Pourtant, cela fonctionne ailleurs, notamment en Israël qui très à la pointe sur le sujet.

Monsieur Cyril MARRO. – Ça fonctionne ailleurs, mais cela ne fonctionne que dans certains pays. L'impact sur le milieu se fait en fonction de l'usage. Si demain tous les pays de la façade méditerranéenne commencent à pratiquer la désalinisation, je pense que l'impact sur la Méditerranée sera tout autre. Je pense que d'autres solutions sont à mettre en œuvre avant celle-là. De plus, en termes de coûts, la désalinisation coûte très cher avec un impact très fort sur l'énergie. Il faut en effet beaucoup d'énergie pour désaliniser de l'eau. Aujourd'hui, sur le territoire des Alpes-Maritimes, nous sommes dans une péninsule électrique. Nous sommes très peu producteurs d'électricité. La seule ressource interne au département, c'est l'hydroélectricité qui représente environ 13 % de notre consommation. Tout le reste provient d'ailleurs, notamment des centrales nucléaires de la vallée du Rhône. Il faut donc également faire attention à cela. Il faut prendre aussi en compte le coût. Vous voyez bien que tout augmente, l'inflation, l'énergie. À un moment donné, le citoyen connaît aussi des limites à cet impact sur le prix. Je pense qu'il faut aussi en tenir compte.

Encore une fois, je pense que d'autres solutions sont à mettre en œuvre, ne serait-ce que les connaissances du territoire. Nous lançons actuellement des études sur le territoire qui nous concerne. C'est **Audibert, Cheiron, Chier [01.31.45]**, tout le massif karstique, au-dessus d'Antibes qui part géographiquement de la commune de **Bonson** pour aller jusqu'à Fayence. Dans tout ce massif-là, on sait qu'il y a de l'eau, mais on le connaît très mal. Nous avons donc lancé une étude pour mieux le connaître. Nous intégrons dans l'étude des zonages pluviométriques pour connaître exactement l'état de la ressource et voir comment on peut utiliser cette ressource sans l'épuiser, bien évidemment, et surtout la protéger.

Monsieur Denis CARREAUX. – René BONVALLAT sur la désalinisation.

Monsieur René BONVALLAT. – Cyril MARRO a quasiment tout dit. L'avis que je vais donner n'est pas un avis personnel, mais un avis technique. Désaliniser de l'eau pour en faire de l'eau potable doit être la dernière solution. C'est effectivement une activité énergivore et les impacts environnementaux sont extrêmement importants, notamment parce qu'on rejette du chlorure, mais aussi de la saumure. Au final, nous risquons de modifier les coraux marins et le brassage. Cela peut avoir un impact extrêmement important sur les herbiers de posidonie. Il faudrait la réserver comme ultime solution, quand on a vraiment besoin de cette ressource. Il ne faut pas que cela devienne une habitude. En Espagne, l'eau est désalinisée pour leur production agricole. Ils font mourir actuellement leurs terres agricoles. Il faut être extrêmement prudents avec ce genre de système.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Audrey MASSOT, souhaitez-vous compléter sur ces différents points ?

Madame Audrey MASSOT. – Sur la désalinisation, je pense que nous sommes unanimes aujourd'hui entre services de l'État et partenaires. C'est effectivement la dernière solution à mettre en œuvre. Il ne faut pas avoir ce qui s'assimile à un discours de renoncement consistant à avouer de ne pas avoir réussi à préserver nos ressources en eau continentale et être contraints de se tourner vers la dernière solution envisageable, à savoir la désalinisation. Il ne faut absolument pas tenir ce discours de renoncement. Tout est sur la table aujourd'hui pour préserver la ressource. Toutes les actions, toutes les concertations sont vraiment à l'ordre du jour au niveau national également au travers du Plan eau. Nous

avons donc bien d'autres leviers en matière d'économie d'eau et de changement à notre rapport à l'eau avant d'aller vers ce type de solution, avec tous les impacts que cela suppose.

Concernant les solutions alternatives dont nous avons parlé, nous échangeons beaucoup avec les territoires voisins, notamment dans le sud de la France. Il est toujours intéressant d'aller voir ce qui se fait par ailleurs, de piocher dans ces initiatives et de pouvoir les dupliquer au niveau des Alpes-Maritimes. Nous restons donc très attentifs à ce qui se produit par ailleurs. De même, nous avons des échanges avec d'autres départements de France sur la REUT. Cela les intéresse de savoir comment nous avons procédé avec notre ARS locale, quelles ont été les discussions avec les collectivités. Les choses bougent au niveau national et au niveau de la région PACA. Nous essayons de nous nourrir de tout cela.

Typiquement, concernant le lavage des voiries sans eau, cela m'a tout de suite fait penser à autre chose, par exemple le lavage des bateaux. Nous avons beaucoup échangé avec les acteurs du nautisme pour leur expliquer que laver un bateau à grandes eaux n'était pas vraiment nécessaire et que d'autres solutions existaient : rinçage à l'eau de mer à l'aide de karcher à l'eau de mer, lavages à la vapeur d'eau qui nécessite un litre d'eau pour laver un bateau contre des centaines de litres qui étaient gaspillés auparavant, réutilisation des eaux industrielles pour les aires de carénage, utilisation des circuits fermés. On voit que nombre de solutions sont possibles. Les initiatives se mettent en place tout doucement. Nous allons nous reposer sur ces initiatives et les démultiplier.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Une autre question ?

Monsieur Daniel FÉCOURT. – Bonjour, Daniel FÉCOURT. J'habite Le Rouret. Mon propos concerne la gouvernance. Cela tombe bien, en décembre de cette année, chaque Conseil municipal présente le rapport de l'eau de la CASA. Je ne suis pas élu, je participe en tant que public. J'invite d'ailleurs chacun à participer dans le public. L'an passé, en décembre 2022, a été présenté le rapport 2021. Je vous transmets les propos concernant deux questions d'une élue : au Rouret, le service consommait normalement dans les années précédentes, 1 500 m³. En 2021, presque 50 000 m³ supplémentaires ont été consommés. L'élue a demandé pourquoi le service s'était vu attribuer ces 50 000 m³. Au Rouret, 50 000 m³ représentent 12 %. L'adjointe qui a présenté le projet n'a pas su répondre. La conseillère municipale a donc posé la question à la CASA. Cette dernière a questionné SUEZ, qui est le délégataire. Il s'avère qu'il s'agissait d'une vanne de purge qui, techniquement, s'était ouverte automatiquement, mais qui n'avait pas été refermée. Depuis, SUEZ procède manuellement à cette opération. Je me pose donc la question au niveau de la gouvernance. Comment se fait-il que 12 % d'eau perdue au Rouret n'aient pas alerté un peu plus les élus du Rouret et de la CASA ?

J'ai une proposition à faire et une question à poser. Concernant le taux d'objectif de rendement, actuellement, nous sommes au Rouret à 77 % de rendement. L'objectif est à 75 %. Je ne sais pas qui fixe cet objectif. Le maire concerné dira qu'il a l'obligation de suivre cet objectif, donc tout va bien. La conseillère municipale qui a posé la question a refait le calcul. Nous sommes à 70 %. J'aimerais effectivement que le Conseil de Développement ou les élus de la CASA s'interrogent un peu sur ce calcul de rendement. Il n'est pas erroné, mais ils ont constaté que c'était effectivement un peu bizarre de faire ce calcul.

Monsieur Denis CARREAUX. – Est-ce que vous pouvez poser votre question ?

Monsieur Daniel FÉCOURT. – Oui, ma question est la suivante : je demande au Conseil de Développement de définir des objectifs par commune et qu'ils ne soient pas définis par je ne sais qui, la CASA ou le maire de la commune qui définit lui-même ces objectifs. Je vous remercie.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Bernard TOMASINI. Peut-on lui passer le micro ?

Monsieur Bernard TOMASINI. – Le Conseil de Développement a été interpellé. Je ne suis pas à même de répondre. Ce n'est pas le rôle du Conseil de Développement de faire cela. Ce sont les élus qui décident de ces choses. Le Conseil de Développement n'est là que pour proposer des solutions, mais en aucun cas pour un aspect technique. Merci de nous interpeler, mais je n'ai ni la capacité ni la compétence pour le faire. En revanche, les élus et leur service technique doivent être saisis et je relaierai, si vous en êtes d'accord, votre question.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Une autre question ?

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Merci. Je me présente d'abord. Jean-Philippe FRÈRE. Je suis exploitant agricole. Je représente aujourd'hui les intérêts de la Chambre d'Agriculture et du syndicat majoritaire des exploitants agricoles du département. J'ai une petite question pour tous les trois. Tout d'abord, je voudrais remercier la CASA d'avoir mené cette réflexion aujourd'hui. Je sais qu'elle est pilote dans les collectivités en ce qui concerne le sujet de l'eau. Vraiment un grand merci.

Vous savez que le monde agricole fait partie des secteurs qui a payé, Cyril MARRO l'a dit, avec les services de l'État, un lourd tribut, car ce sont 30 exploitants agricoles auxquels on a coupé l'eau. Les gens ne mesurent pas quel est l'impact économique. Il est énorme. Un exploitant agricole est comme un plombier, comme le BTP. Quand aucun revenu ne rentre pendant trois mois, cela fait un énorme trou dans la caisse. Aucun dédommagement. À nous de nous débrouiller tout seuls. Sachez que nous sommes sensibilisés sur le sujet de l'eau depuis déjà plusieurs années. Monsieur MARRO l'a très bien expliqué. Nous sommes le seul département de France à être raccordé au réseau d'eau potable. Une folie. Mais on a oublié de brancher un deuxième tuyau quand les tranchées ont été creusées. Cela prête à rire quand on le dit comme cela, mais la réalité est malheureusement là. Quand on sait combien coûte un mètre cube d'eau à la collectivité et à tout le monde dans nos cotisations que l'on paie à SUEZ pour le traiter, il est grand temps de revenir à de l'eau brute.

Vous nous avez donné des chiffres, Cyril l'a dit, autour de 30 millions de mètres cubes de fuites. Sachez, pour votre information, que le monde agricole consomme trois millions de mètres cubes à l'échelle départementale. On a aujourd'hui des leviers. Plusieurs personnes sont intervenues pour essayer de trouver des solutions. Pour ma part, la question que je veux vous poser, je sais que la CASA l'a fait, mais je parle plutôt à l'échelle départementale. J'ai la chance en tant qu'élus de la Chambre, de plus l'eau et le foncier font partie de mes dossiers, c'est de partager avec beaucoup d'élus, qu'ils soient maires, adjoints ou présidents de collectivités. Je rejoins les services de l'État sur ce point, le ressenti est qu'on

se repose trop souvent sur l'État. C'est à l'État de faire, c'est à l'OFB de faire, c'est à l'ASI [01.41.05] de faire. Je ne partage pas du tout ce point de vue. Je pense qu'il y a un manque de sensibilisation et de communication de la part des décideurs. Quand je parle de décideurs, je remonte au plus haut, que ce soit les sénateurs, les députés, les présidents de collectivités ou les maires. Pour échanger souvent avec eux, c'est le ressenti.

Je pense qu'il faut refaire beaucoup de communication. Les moments que nous vivons aujourd'hui, par des arrêtés successifs que le préfet est obligé de prendre, on oppose les gens. On ne construit pas. On est toujours mauvais quand on se retrouve à faire des arrêtés. Pour nous, cela signifie que le travail n'a pas été fait en amont. Nous, le monde agricole, avons déjà creusé l'écart depuis longtemps, devant le prix du mètre cube, cela fait longtemps que nous sommes passés au micro-asperseur et au goutte-à-goutte. La demande que je formule aujourd'hui...

Monsieur Denis CARREAUX. – Est-ce que vous pouvez poser votre question, comme vous intervenez dans...

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Oui, je la pose tout de suite. Dans l'analyse que je fais, je demande, que ce soit à l'État, au groupe de développement ou à toutes les collectivités à l'échelon des communes, de la collectivité, ou de l'État, de faire de la communication, de faire du lobbying sur les moments que nous vivons. Cyril l'a dit, vous avez demandé à chacun de faire un pronostic de l'état des lieux de ce qui va arriver. Des spécialistes aujourd'hui sont là pour le dire. On sait où on va. Par contre, on met beaucoup de temps pour mettre en place des opérations pour essayer d'arriver à passer ces moments difficiles. Ma question est justement celle-là : pouvons-nous nous mettre en place tous ensemble, arriver à faire ensemble des lexiques à l'échelle de Monsieur Tout-Le-Monde ?

Je pense qu'une majorité de gens font déjà des efforts. Tout à l'heure, Monsieur DELMOTTE l'a bien dit, je le remercie, il a eu le courage de le faire, d'autres ne l'ont pas eu, d'aller mettre le doigt sur ceux qui surconsomment et ne respectent pas les règles vis-à-vis des autres qui vivent ici toute l'année et qui les respectent. Il faut un équilibre. Ma question vise à organiser une forte communication avant d'opposer, de taper, de verbaliser. Pour moi, la verbalisation n'est pas une solution. On fait payer un chèque et ceux qui sont verbalisés ont largement de quoi payer même dix fois la somme que vous leur demandez. Par contre, communiquer, pour nous c'est très important. Donc ma question est celle-là, que la CASA mette en place à l'échelle du département et du SMIAGE cette communication. D'abord, de poser l'écart sur ce que nous vivons. C'est déjà une méconnaissance aujourd'hui, tous les acteurs le disent. Grâce aux pluies qu'on a connues, tout le monde est persuadé que les nappes sont revenues à niveau et que tout va bien. Or on voit bien qu'on en est très loin, malheureusement. Il faut donc faire cette communication. Merci.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci, Jean-Philippe FRÈRE. Cyril MARRO, comment peut-on faire davantage de pédagogie et communiquer davantage les messages auprès du grand public et des élus ?

Monsieur Cyril MARRO. – Il existe plusieurs niveaux de communication. Déjà entre nous, je pense que cette communication est bien établie. On y associe en effet au travers des Assises et de l'observatoire les différentes personnes qui interviennent dans ce

domaine, que ce soit des collectivités, les chambres consulaires (CCI et Chambre d'Agriculture), que ce soit les délégataires. Les associations sont également des partenaires de ces deux instances. La communication, entre nous, elle se fait déjà. Elle n'est pas suffisante bien évidemment. Ce qu'il faut, c'est toucher la population. C'est sûr que quand je parle avec des amis au sujet de l'eau, ils considèrent que l'eau coule toujours du robinet et donc tout va bien. Ils arrivent toujours à laver leur voiture l'été et donc cela ne les touche pas directement. Je m'en rends compte en échangeant avec des gens qui ne sont pas de ce milieu professionnel. Cela ne les touche pas du tout.

Pourtant, une grosse campagne de communication est menée au niveau national. Elle est reliée au niveau départemental puisque le Conseil départemental a mené aussi une grosse campagne de communication cet été. Elle a duré plusieurs mois. Elle préconisait des mesures d'économie d'eau, mais on se rend compte que ce n'est pas suffisant. Je partage tout à fait ce point de vue. L'utilisateur lui-même, pour le moment, ne se sent pas concerné, sauf quelques villages du moyen pays, car les gens n'ont plus d'eau au robinet. Mais la majeure partie de l'eau est consommée sur le littoral et sur le littoral pour l'instant, il faut vraiment côtoyer ce domaine pour savoir qu'on risque d'avoir un problème dans les années qui viennent.

Sur le ton de la boutade, j'avais proposé au Préfet une mesure un peu radicale. Cela consistait à arrêter, car je pense que cela toucherait beaucoup de gens, le lavage des voitures. Lorsqu'on est en arrêté de sécheresse, au stade de crise, je pense qu'en termes de communication, cela touche davantage de gens. Seules les stations pratiquant le recyclage peuvent rester ouvertes. La plupart le sont. C'était donc lancé sur le ton de la boutade, mais une politique de communication plus efficiente pourrait être mise en œuvre au niveau des habitants et des citoyens. Je ne sais pas sous quelle forme elle peut être mise en place. Ce n'est pas uniquement au syndicat de l'organiser. Je pense qu'il y a effectivement quelque chose à faire, en tout cas sensibiliser davantage le citoyen afin qu'il mette en œuvre chez lui directement des mesures d'économie.

Nous travaillons également sur des projets **d'économie d'eau [01.46.20]** sur différents territoires. On a commencé sur le Pays de Grasse. On l'a également réalisé sur la Côte d'Azur et démultiplié sur l'ensemble des territoires. On retient quelques familles sur chaque territoire avec différents usages pour mettre en place avec elles des mesures d'économie d'eau. L'habitat collectif, l'habitat individuel, avec piscine, avec jardin, sans piscine, sans jardin. Nous développerons cela sur l'ensemble du territoire. On souhaite que ces bonnes pratiques se diffusent. Je pense que c'est vrai que par rapport à ces usages et cette situation qu'on a connue, il faut qu'on réfléchisse à autre chose.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Un petit mot, Audrey MASSOT ?

Madame Audrey MASSOT. – Oui, un petit mot pour répondre à Cyril. Sur la communication, nous avons énormément communiqué suite à la sécheresse de 2022. C'était de plus en plus une grosse attente des membres du comité Ressources en Eau que l'État communique davantage. Le Conseil départemental a également beaucoup joué le jeu. Je rejoins ce que disait Cyril MARRO à l'instant, je pense que l'aspect visuel des choses en pleine crise sécheresse compte énormément pour communiquer et sensibiliser le plus et faire vraiment prendre conscience de la crise dans laquelle nous nous trouvons.

Plus que les stations de lavage, j'ai envie de parler des collectivités. On parlait tout à l'heure des élus. Effectivement, les élus ont ce devoir d'exemplarité, peut-être même en premier lieu d'arrêter en été malheureusement l'arrosage des espaces verts, ainsi que les douches de plage que l'on rend indisponibles. Ce sont des sujets qui sont revenus tout l'été, mais qui ne sont pas anodins dans le sens où le grand public voit l'usage de la ressource en eau au niveau collectif. Durant tout l'été, nous sommes les premiers concernés finalement. On a eu énormément de messages du grand public du type : « Vous nous demandez de faire des efforts alors que tel rond-point est arrosé, tel autre espace vert est arrosé ». En effet, là où certains ne jouent pas le jeu, les mauvais élèves desservent complètement le collectif et les mesures qu'on essaie de mettre en œuvre. C'est vraiment tout ce travail qu'il nous faut mener avec les élus, avec le grand public, de faire prendre conscience qu'on n'a pas d'autre choix que de mener à bien ces économies d'eau.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Je vous propose qu'on passe à la pause. Bien entendu, ceux qui ont des questions pourront les poser lors de la deuxième table ronde.